



HAL
open science

Paris 18e, 17 rue de la Chapelle: rapport de diagnostic

Julien Avinain

► **To cite this version:**

Julien Avinain. Paris 18e, 17 rue de la Chapelle: rapport de diagnostic. Mairie de Paris. 2017.
halshs-03948292

HAL Id: halshs-03948292

<https://shs.hal.science/halshs-03948292v1>

Submitted on 12 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paris, 18^e arrondissement 17 rue de la Chapelle

Julien Avinain

Diagnostic archéologique

Arrêté de prescription
2016-284

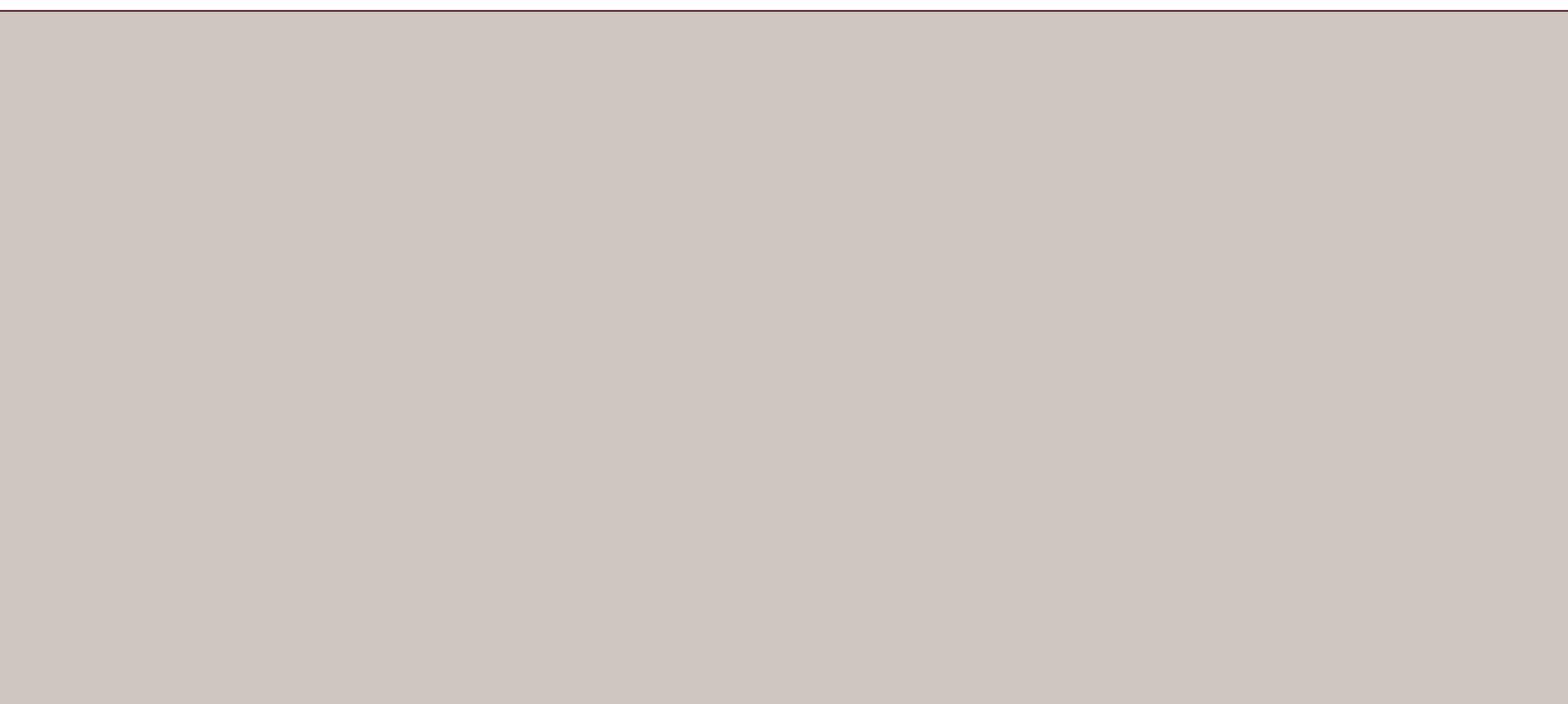
Ville de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Sous - direction du Patrimoine et de l'Histoire
*Département d'histoire de l'architecture et
d'archéologie de Paris*
11 rue du Pré
75018 Paris
Tél. 01 71 28 20 13

Novembre 2017
Code DHAAP: 855
Code INSEE : 75118

Table des matières

Données administratives, techniques et scientifiques	3
Fiche signalétique	4
Mots-clefs des thesaurus	5
Intervenants	6
Notice scientifique	7
État du site	8
Localisation de l'opération	9
Extrait du cadastre	10
Arrêté de prescription	11
Projet scientifique d'intervention	17
Résultats	19
I. Introduction	21
II. Description des vestiges	22
III. Conclusion	26
Inventaires techniques	27

Données administratives, techniques et scientifiques



Fiche signalétique

Localisation

Région

Île-de-France

Département

Paris (75)

Commune

Paris

Adresse ou lieu-dit

17 rue de la chapelle

Complément, nom du site

Codes

INSEE

75118

Numéro de dossier Patriarche

Code DHAAP

855

Coordonnées géographiques (Lambert 93)

Coordonnées X

652996.85

Coordonnées Y

6865901.72

Z moyen en m NVP

57.50 m NVP

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaire du terrain

RIVP

Référence de l'opération

N° de prescription

2016-284

Date de l'arrêté de prescription

23/05/2016

N° de désignation

2017-489

Date de l'arrêté de désignation

01/09/2017

Date de la convention

27/07/2017

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

RIVP

Nature des aménagements

Construction de logements.

Responsable scientifique de l'opération

Avinain Julien

Dates d'intervention de terrain

19/09/2017

Surfaces

Surface prescrite

1900 m²

Surface fouillée

282

Ouverture au substrat

282

Références cadastrales

Commune

Année

Paris

2017

Section(s)

Parcelles

CL

8b

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
- Paléolithique inférieur
- Paléolithique : mésolithique
- Paléolithique moyen
- Paléolithique supérieur
- Néolithique
- Néolithique ancien
- Néolithique moyen
- Néolithique récent
- Protohistoire
- Protohistoire : Âge du bronze
- Protohistoire : Âge du bronze ancien
- Protohistoire : Âge du bronze moyen
- Protohistoire : Âge du bronze récent
- Protohistoire : Âge du fer
- Protohistoire : Âge du fer : Halstatt
- Protohistoire : Âge du fer : La Tène
- Antiquité romaine
- Antiquité romaine : République
- Antiquité romaine : Empire
- Antiquité romaine : Haut-Empire (<284)
- Antiquité romaine : Bas-Empire (<476)
- Époque médiévale
- Époque médiévale : haut Moyen Âge
- Époque médiévale : Moyen Âge
- Époque médiévale : bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine

Sujets et Thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Four à chaux
- Indéterminé

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Autres

Études annexes

- | | | | |
|--|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Géologie | <input type="checkbox"/> Paléontologie | <input type="checkbox"/> Macrorestes | <input type="checkbox"/> Numismatique |
| <input type="checkbox"/> Pédologie | <input type="checkbox"/> Zoologie | <input type="checkbox"/> Céramologie | <input type="checkbox"/> Conservation |
| <input type="checkbox"/> Datation | <input type="checkbox"/> Botanique | <input type="checkbox"/> Métaux | <input type="checkbox"/> Restauration |
| <input type="checkbox"/> Anthropologie | <input type="checkbox"/> Palynologie | <input type="checkbox"/> Acq. de données | <input type="checkbox"/> ADN |

Intervenants

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dorothée Chaoui-Derieux, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique
David Coxall, DHAAP Laurent Faverole, DHAAP	Chef du pôle archéologique Chef de service	Montage du projet et suivi scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
David Coxall, DHAAP Laurent Faverole, DHAAP	Chef du pôle archéologique Chef de service	Mise en place et suivi de l'opération
Dorothée Chaoui-Derieux, SRA	Conservatrice en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique

Financement

Ville de Paris

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Julien Avinain, DHAAP	Responsable scientifique

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Julien Avinain, DHAAP	Chargé de mission	Rédaction, DAO, PAO

Notice scientifique

Le diagnostic réalisé au 17 rue de la Chapelle n'a pas livré de traces d'occupation antérieures à l'ère industrielle. Le substrat est formé d'une couverture de loess au sein de laquelle aucun mobilier n'a pu être trouvé.

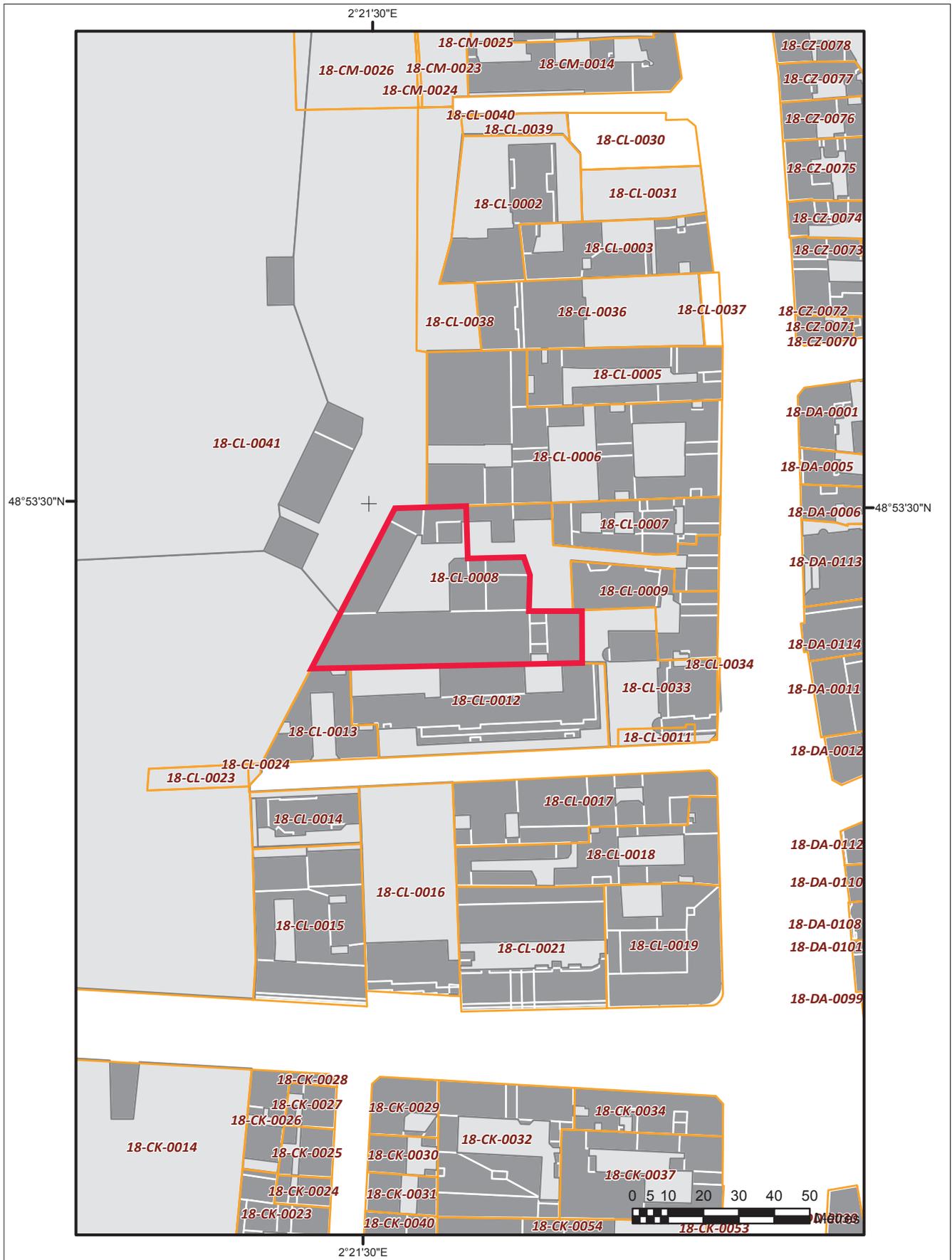
État du site

Suite à l'opération, les sondages ont été laissés ouverts. |

Localisation de l'opération



Extrait du cadastre



Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Département Histoire de l'Architecture
et Archéologie
reçu le

no
147

3 0 MAI 2016

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Ville de Paris
Département histoire de l'architecture et
archéologie de Paris
11, rue du Pré
Tour C
75018 Paris

Affaire suivie par : Dorothee CHAOUI-DERIEUX
Service régional de l'archéologie
Tél : 01 56 06 51 80
Fax : 01 56 06 52 01
Mél : dorothee.derieux@culture.fr
Réf. SRA : SD/DCD/ [2016-1463] 2016 n°1944
Votre dossier réf.: PC 75 118 14 V 0036

Paris, le 23/05/2016

Arrêté n° : 2016-284

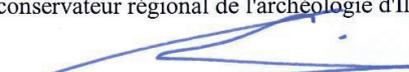
Pièce(s) jointe(s) : arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique sur des terrains situés à 75018 Paris 18ème, 17, rue de la Chapelle.

En application de l'article R 523-26 du code du patrimoine, vous disposez d'une semaine à compter de la réception de cette notification pour me faire connaître votre décision de réaliser ou non cette opération.

A défaut de la notification de votre décision dans ce délai, vous êtes réputé avoir renoncé à exercer cette faculté.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie d'Ile-de-France



Stéphane Deschamps



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Affaire suivie par : Dorothee CHAOUI-DERIEUX
Service régional de l'archéologie
Tél : 01 56 06 51 80
Fax : 01 56 06 52 01
Mél : dorothee.derieux@culture.fr
Réf. SRA : SD/DCD/ [2016-1463] 2016 n° 1463
Votre dossier réf.: PC 75 118 14 V 0036

Arrêté n° : 2016-284

Le Préfet de la région d'Ile-de-France

VU le code du patrimoine, livre V ;

VU les décrets n° 2011-573 et 2011-574 du 24 mai 2011 relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine ;

VU le dossier de permis de construire déposé à la Mairie de Paris 18^{ème}, le 31/07/2014, sous le n° PC 75 118 14 V 0036 par RIVP / REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS pour le terrain situé à 75018 Paris 18^{ème}, 17, rue de la Chapelle, cadastré CL n° 8b ; reçu à la Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie le 03/05/2016 ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation à l'emplacement supposé de l'église mérovingienne Sainte-Geneviève-de-la-Chapelle, devenue au 13^e siècle Saint-Denis-de-la-Chapelle, implantée le long d'un axe antique, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1er : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : Ile-de-France
département : Paris
commune : Paris 18^{ème}
adresse : 17, rue de la Chapelle
cadastre : CL n° 8b
propriétaire : RIVP / REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ou du service archéologique de collectivité territorialement compétent, agréé au titre de l'article L. 522-8 du code du patrimoine (Ville de Paris - Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris). Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R 523-30 à R 523-32 du code du patrimoine susvisé. Le demandeur devra s'assurer que les terrains sont en état d'être diagnostiqués. Entre autre, il devra avoir préalablement réglé les questions d'accessibilité et de sécurité et obtenu les autorisations du ou des propriétaires et ayant-droits.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par le maître d'ouvrage désigné pour réaliser le diagnostic archéologique sur la base des prescriptions suivantes :

Objectifs : mise en évidence de la présence ou de l'absence de vestiges archéologiques. Dans l'éventualité de présence de vestiges, l'opération devra caractériser lesdits vestiges : état de conservation, profondeur d'enfouissement, épaisseur des niveaux archéologiques, densité, attribution chronologique, surface concernée.

Principes méthodologiques : réalisation de tranchées d'évaluation ou de sondages ponctuels, adaptés à la morphologie et à la topographie du terrain, avec élargissements localisés autour des vestiges structurés. La surface ouverte en sondage doit être au minimum égale à 10 % de l'emprise du projet. Un quart des structures mises au jour doit être testé au minimum. Préalablement au démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique désigné prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Qualification du responsable scientifique : archéologue spécialiste des périodes historiques.

Article 3 : Le diagnostic portera sur une emprise de 1900 m² conformément au plan joint.

Article 4 : Le service régional de l'archéologie adressera l'inventaire, transmis par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ou le service archéologique de collectivité territorialement compétent, agréé au titre de l'article L. 522-8 du code du patrimoine, des vestiges archéologiques mobiliers recueillis au cours de l'opération de diagnostic à la personne physique ou morale propriétaire du terrain à la date de début de l'intervention archéologique et l'informer de ses droits.

Le mobilier archéologique ne pourra cependant donner effectivement lieu au partage, prévu par l'article L. 531-11 du code du patrimoine susvisé, qu'au terme de son étude scientifique et après remise du rapport d'opération au service régional de l'archéologie, laquelle remise intervient après l'achèvement de la phase terrain du diagnostic.

La propriété du mobilier archéologique est fixée, après les délais légaux d'étude et de revendication, par l'article L. 523-14 du code du patrimoine.

Article 5 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à RIVP / REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS , à la Ville de Paris et au(x) maître(s) d'ouvrage nommé(s) à l'article 2 du présent arrêté.

Paris, le 23/05/2016
 Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
 et par déléguation,
 la directrice régionale des affaires culturelles
 et par subdéléguation,
 le conservateur régional de l'archéologie d'Ile-de-France



Stéphane Deschamps

Original : INRAP Direction Centre/Ile-de-France - Immeuble Les Diamants, bat. B - 41, rue Delizy - 93692 Pantin cedex

Service archéologique de collectivité agréé (Ville de Paris - Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris - 11, rue du Pré - Tour C - 75018 Paris)

Copies : RIVP / REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS - Monsieur Daniel SCHNEIDER - 13, avenue de la Porte d'Italie - TSA 61371 - 75621 Paris cedex 13

Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-direction du permis de construire et du paysage de la rue - Bureau 3.44.J.C. - 6, Promenade Claude

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
 47 rue Le Palatier 75009 Paris - standard 01 56 06 50 00 - télécopie 01 56 06 52 43
 Adresse internet : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-ile-de-france>



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des
affaires culturellesService régional de
l'archéologieAffaire suivie par :
Dorothee CHAOUI-DERIEUX
01 56 06 51 80

dorothee.derieux@culture.gouv.fr

Références : PC07511814V0036-4

Département d'histoire de l'architecture et d'archéologie
de Paris
11 rue du Pré
75018 PARIS

PARIS, le 01 SEP. 2017

Objet : Notification d'arrêté de désignation de responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Références : PARIS-18E--ARRONDISSEMENT (PARIS), 17, rue de la Chapelle
PC07511814V0036
Livre V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 2017-489 du 01 SEP. 2017 du portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive.

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté n° 2017-489 dont vous trouverez copie ci-joint, Monsieur Julien AVINAIN a été désigné en qualité de responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n° 2016-284 du 23 mai 2016.

Aux termes de l'article R.523-22 du code du patrimoine, le responsable scientifique est l'interlocuteur du préfet de région et le garant de la qualité scientifique de l'opération archéologique. À ce titre, il veille au respect des objectifs scientifiques de la prescription, à la mise en œuvre de votre projet d'intervention, assure la conduite effective de l'opération sur le terrain et prend les décisions relatives à l'élaboration du rapport d'opération dont il dirige la rédaction, dans les respects des normes fixées par les arrêtés des 16 et 27 septembre 2004.

Je vous invite à m'informer sans délai de toute circonstance qui pourrait remettre en cause cette désignation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation, la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Décision n° 2017-489 du **01 SEP. 2017**
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° IDF-2017-06-19-008 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2017-64 du 20 juillet 2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Jean-Marc GOUEDO son adjoint ;

Vu l'arrêté n° 2016-284 du 23 mai 2016 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (PARIS-18E--ARRONDISSEMENT, PARIS, 17, rue de la Chapelle) ;

Vu la notification du 9 juin 2016 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

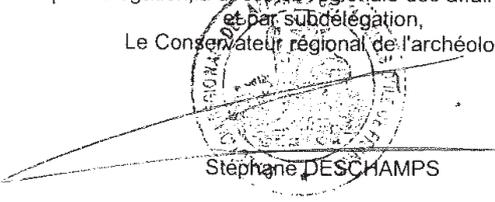
ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Julien AVINAIN est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 23 mai 2016 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 1010576

Article 2 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à : RIVP / REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS, Département d'histoire de l'architecture et d'archéologie de Paris.

Fait à PARIS, le **01/09/2017**

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation, la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie


Stéphane DESCHAMPS

Projet scientifique d'intervention

MAIRIE DE PARIS 

Mairie de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris
11, rue du Pré – 75018 PARIS – Tél. 01 71 28 20 20

PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION
Pour la réalisation de l'opération de diagnostic archéologique dénommée :
Paris 75018
17 rue de la chapelle

Références

- Prescription du préfet de la région Île-de-France : arrêté n° 2016-284 en date du 23/05/2016
- Nature de l'opération : Diagnostique
- Commune : 75018 Paris
- Adresse : **17 rue de la chapelle**
- Références cadastrales : section CL, parcelle(s) 8b
- Surface du projet : 1900 m²
- Propriétaire du terrain : RIVP

1. Problématiques scientifiques

L'aménagement concerné par la prescription se situe en bordure de la voie menant à Saint-Denis dont l'origine remonte à l'Antiquité, à proximité de l'emplacement supposé de l'église mérovingienne de Sainte-Geneviève-de-la-Chapelle devenue Saint-Denis-de-la-Chapelle.

2. Contraintes techniques

L'aménagement s'opérant sans démolition de l'existant, les contraintes techniques ressortissent aux normes de sécurité à respecter concernant la stabilité des murs mitoyens d'une part, et à la nécessité d'autre part de ménager un accès pompier. Pour cela, deux tranchées sont prévues à l'intérieur des bâtiments et un sondage au milieu de la cour.

3. Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic sera réalisé à l'aide d'une pelle mécanique de 8 tonnes munie d'un godet de curage. Les archéologues assisteront en permanence aux opérations et procéderont à un relevé topographique des vestiges rencontrés. Les structures feront l'objet d'une fouille manuelle pour au moins la moitié d'entre elles. Des photographies et des relevés seront réalisés pour définir au mieux les séquences stratigraphiques rencontrées ; un tri du matériel permettra d'associer aux niveaux fouillés les marqueurs chronologiques nécessaires à la caractérisation chronologique de ces séquences. Un enregistrement adapté au contexte urbain accompagnera les opérations de fouille, celui-ci sera ensuite numérisé dans l'outil métier mis en place au sein du DHAAP (dont la partie consacrée aux archives alimente les données du projet R&CAP).

4. Moyens prévus

Phase terrain : 5 jours

Rédaction du rapport : 5 jours

5. Délais de réalisation et calendrier

La date de démarrage prévisionnelle est le 18 septembre 2017. La phase terrain durera au maximum 10 jours ouvrés, hors découverte exceptionnelle, suivie d'une phase d'étude de 15 jours. Le rapport sera rendu dans les deux mois suivant la phase d'étude.

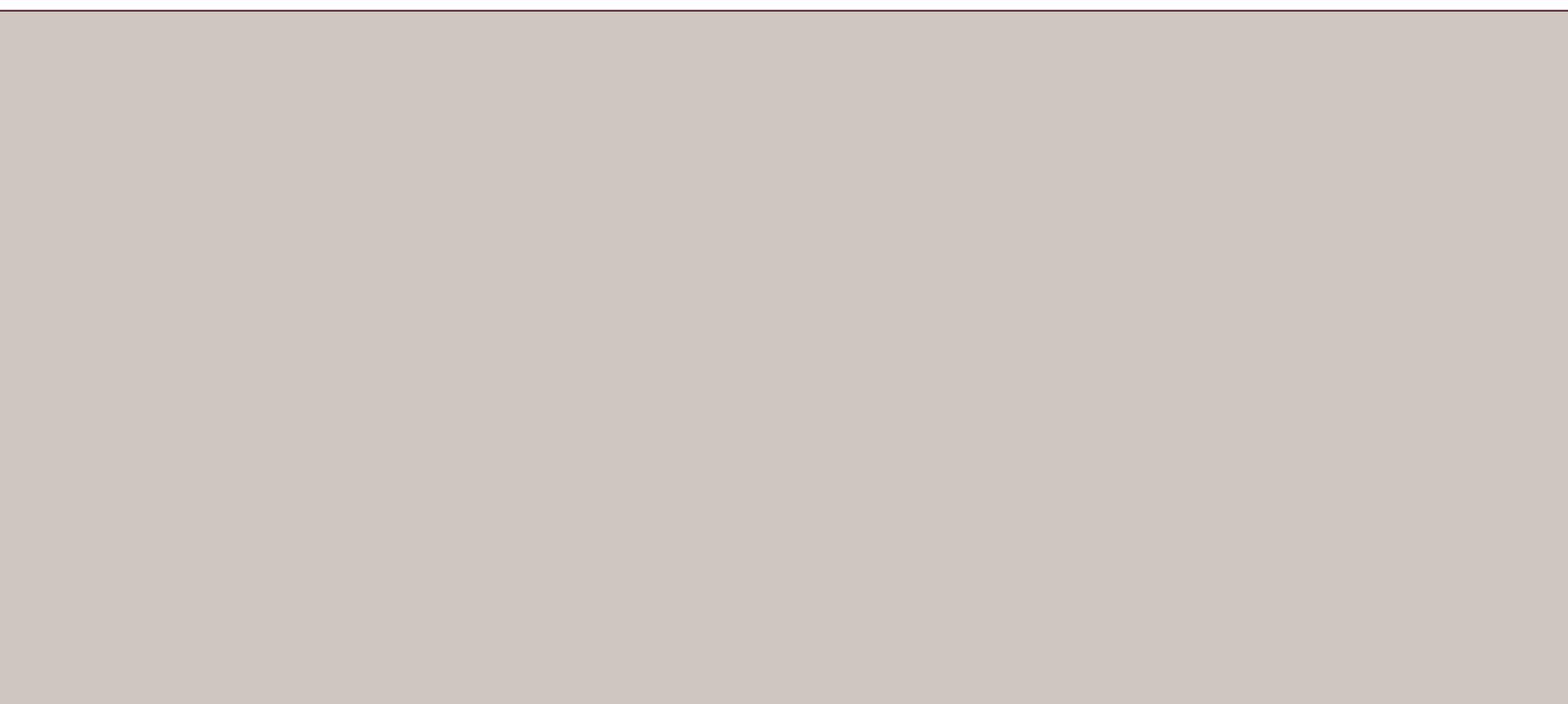
6. Observations complémentaires

Les moyens pourront être revus afin de les ajuster au mieux aux objectifs du projet.
Responsable d'opération préconisé : Julien Avinain.



Localisation des sondages au 1/200^e.

Résultats



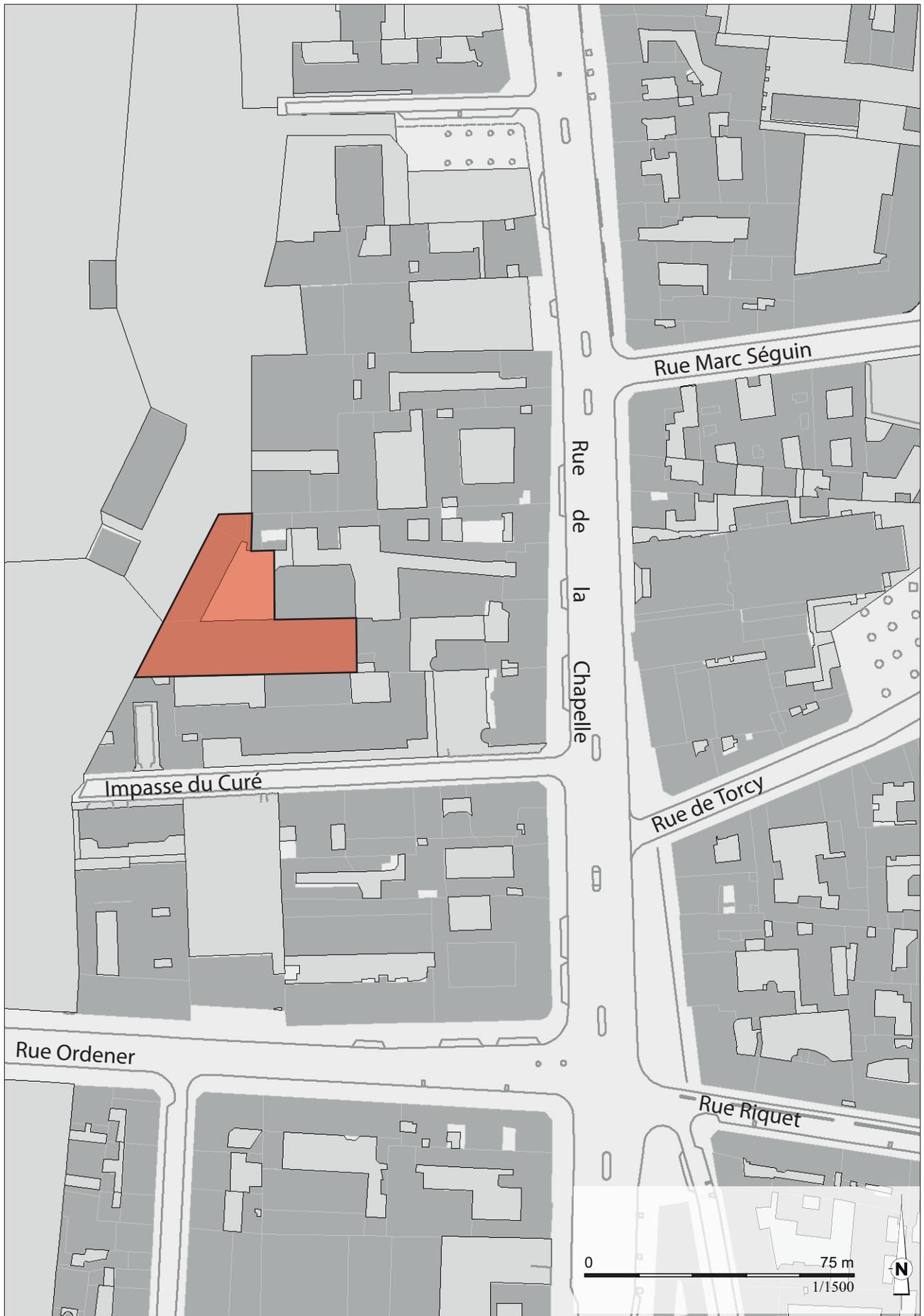


Fig. 1 Localisation de l'opération au 1500°.
Fond de plan APUR/DAO Julien Avinain, Ville de Paris.

I. Introduction

Circonstances de l'intervention

Un projet d'aménagement au 17 rue de la Chapelle (Fig. 1), mené par la RIVP, prévoit la construction de logements étudiants. En raison de la localisation de cet aménagement au coeur de l'ancien village de la Chapelle, le Service Régional de l'Archéologie a prescrit un diagnostic (n° 2016-284) sur l'ensemble de la parcelle CL-8b.

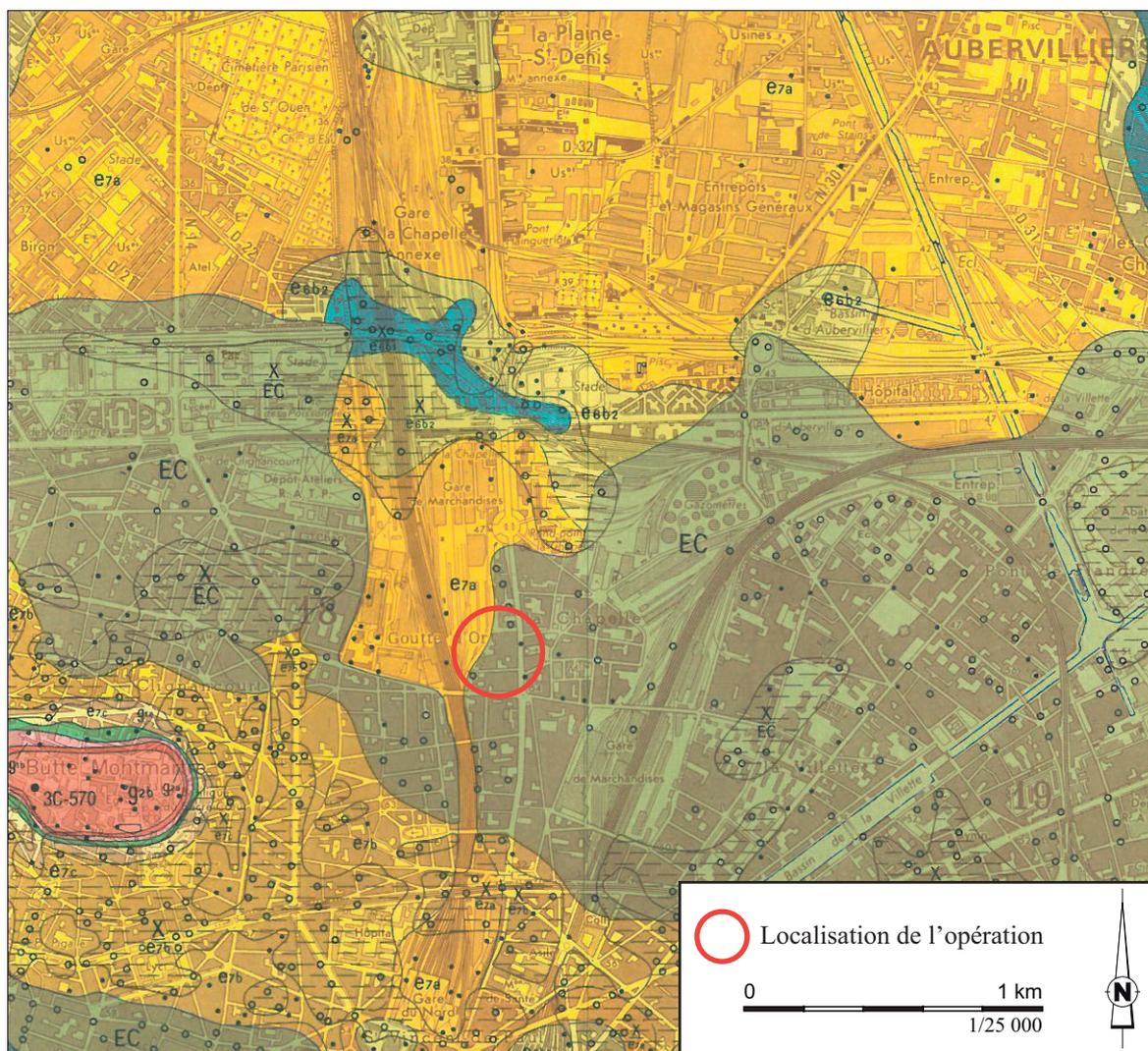
L'opération de diagnostic a eu lieu le 19 septembre 2017, avant la démolition des bâtiments existants, et a mobilisé une personne. Le terrassement a été mené à l'aide d'une pelle mécanique de 8 tonnes, trois tranchées ont ainsi été réalisées, deux à l'intérieur de ces bâtiments et une troisième dans l'espace extérieur. Ces ouvertures avaient une profondeur moyenne d'un mètre. Seul un sondage profond de deux mètres, à l'extérieur, a été remblayé pour des raisons de sécurité.

Contexte géologique

Le site se trouve dans une zone de formations de versant ou éboulis (EC) (Fig. 2) recouvrant les marnes du Ludien (e7a et e7b).

Fig. 2 Localisation de l'opération sur un extrait de la *Carte géologique Paris et sa proche banlieue* du BRGM au 1/25 000.

DAO J. Avinain, Ville de Paris / BRGM.

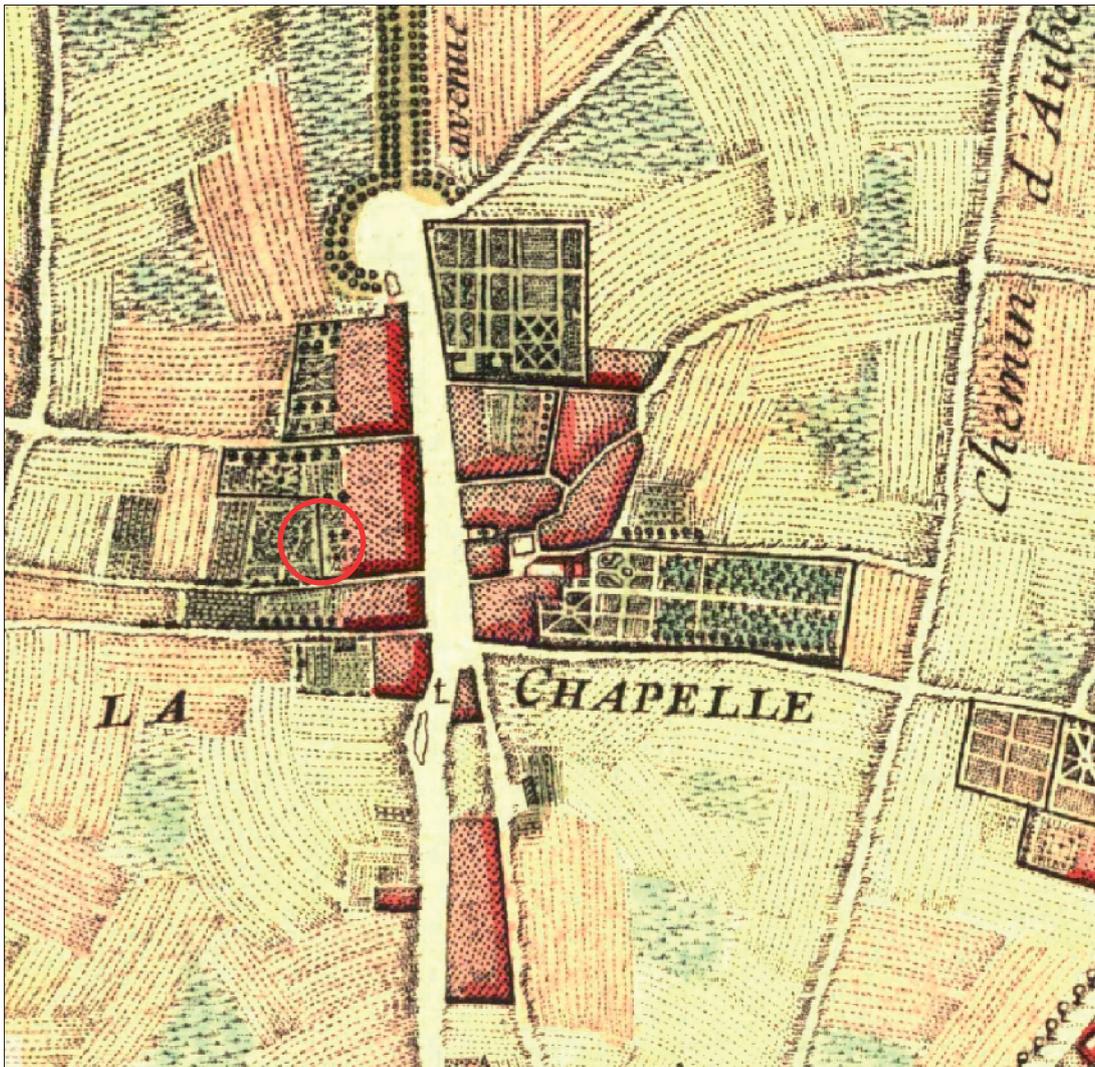


Contexte historique et archéologique

La parcelle concernée par l'aménagement se situe au coeur d'un ancien village, d'abord dénommé la Chapelle-Sainte-Geneviève, puis Chapelle-Saint-Denis, du nom de l'abbaye qui y possédait la haute, moyenne et basse justice (**Lambeau 1923 : 1**).

Ce village s'est développé de long de l'axe antique qui menait de Paris à Saint-Denis, sur le col séparant les collines de Montmartre et de Belleville (**Fig. 3**). Son origine même demeure imprécise, et il semblerait qu'un acte d'affranchissement de 1229 soit le point de départ pour la constitution de cet habitat (**Lambeau 1923 : 16 ; Bresson et al. 2010**). L'église Saint-Denis fut certainement édifée au XIII^e siècle (profondément remaniée depuis).

Fig. 3 Extrait du plan de Delagrive, 1740.
DAO J. Avinain, Ville de Paris.



II. Description des vestiges

Les trois sondages réalisés (**Fig. 4**) n'ont mis au jour aucun vestige mobilier ou immobilier, en dehors des niveaux de sols ou de remblais contemporains des bâtiments encore en place sur une vingtaine de centimètres. Ces sols s'appuient sur un remblai composé de déchets industriels (mâchefer, sable et graviers). Ensuite, un paléosol grisâtre d'une dizaine de centimètres surmonte une couverture argilo-limoneuse jaune à orangée en surface, proche des formations de type loess (**Fig. 5 à 8**).

Aucun mobilier n'a été retrouvé, malgré la bonne conservation des niveaux en place, notamment du paléosol qui n'a semble-t-il pas subi d'arasement au cours des différentes phases d'aménagement du secteur.

Fig. 5 Log synthétique de l'opération.
DAO Julien Avinain, Ville de Paris.

▼ 57.10 NGF	Sol de pavés et bitume
	Remblai industriel (limon chargé de mâchefer et de charbons)
	Paléosol de limon brun et cailloux
▼ 56.10 NGF	Colluvions argilo-limoneuses jaunes à oranges



Fig. 6 Vue du sondage 1.
Cliché Julien Avinain, Ville de Paris.



Fig. 7 Vue du sondage 2.
Cliché Julien Avinain, Ville de Paris.



Fig. 8 Vue du sondage 3.
Cliché Julien Avinain, Ville de Paris.

III. Conclusion

Le diagnostic réalisé au 17 rue de la Chapelle, à une centaine de mètres de l'église Saint-Denis-de-la-Chapelle, n'a pas livré de vestiges archéologiques antérieurs au bâti actuel, malgré la proximité immédiate des constructions figurées notamment sur le plan de Delagrive. Nous nous trouvons très probablement à l'arrière des maisons donnant sur l'actuelle rue de la Chapelle menant de Paris à Saint-Denis.

Bibliographie

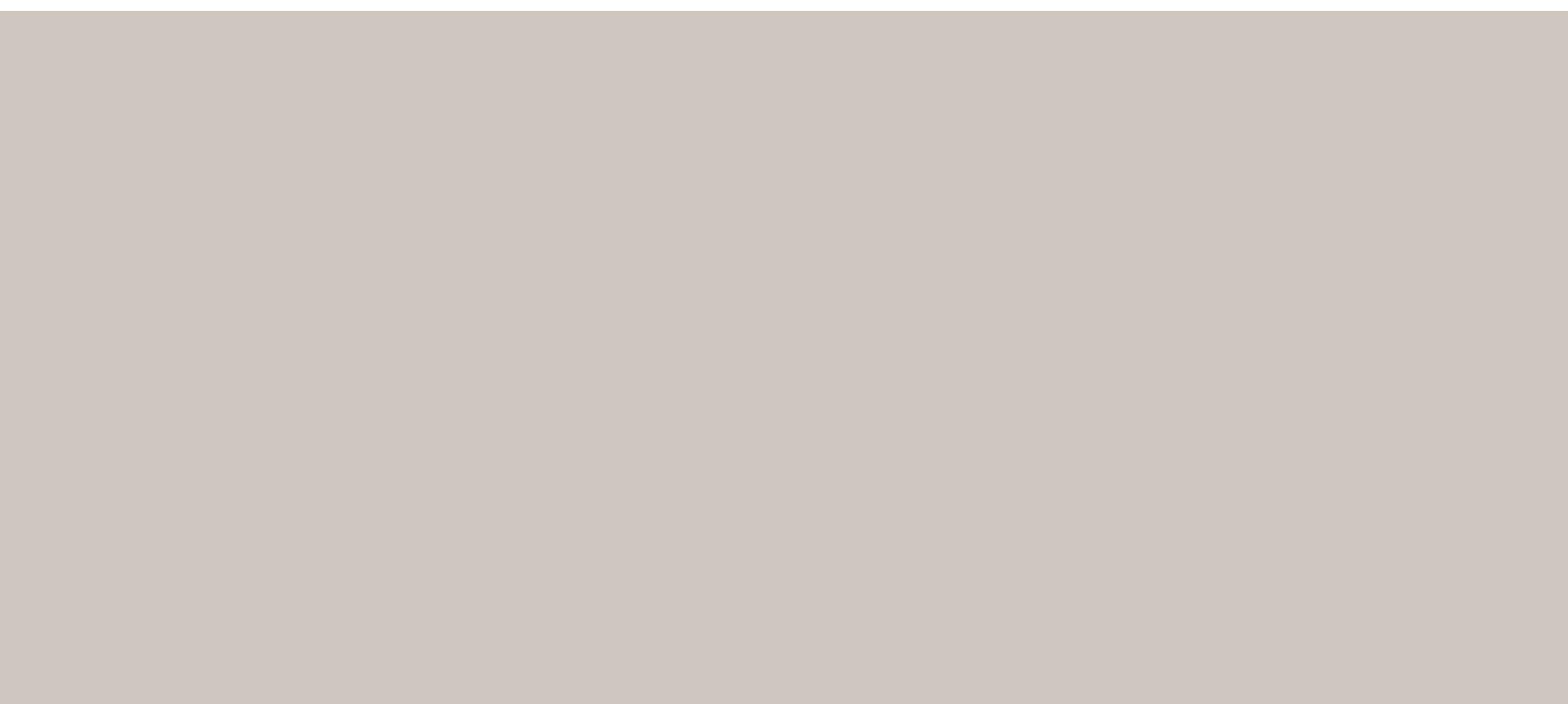
Bresson et al. 2010

BRESSON V., BRUT C., PILLET E., *Paris 18e, Grange de la Chapelle : 38 rue de la Chapelle* : [rapport de diagnostic], Paris : Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris.

Lambeau 1923

LAMBEAU L., *La Chapelle-Saint-Denis*, Paris, France : E. Leroux, coll. « Histoire des Communes annexées à Paris en 1859 », 6.

Inventaires techniques



1- Inventaire des US

Sans objet.

2- Inventaire du mobilier

Sans objet.

3- Inventaire des plans

Sans objet.

4- Inventaire de la documentation écrite

Sans objet.

5- Inventaire de la documentation numérique

1 cd-rom contenant :

- Les inventaires numérisés
- Le plan topographique original
- Les figures au format .eps (sauf photographies)
- Les photographies
- Le Pdf du rapport
- Le texte word du rapport

6- Inventaire des prélèvements

Sans objet.

7- Inventaire des photographies

Nom du fichier	DES_description	SEC_se...	Fichier_Photo...	Copyright
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle001.JPG	Vue en coupe du sondage 3.	Sondage 3		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle002.JPG	Vue en coupe du sondage 3.	Sondage 3		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle003.JPG	Vue en coupe du sondage 3.	Sondage 3		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle004.JPG	Vue en coupe du sondage 3.	Sondage 3		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle005.JPG	Vue générale du sondage 3.	Sondage 3		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle006.JPG	Vue en coupe du sondage 3.	Sondage 3		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle007.JPG	Vue en coupe du sondage 3.	Sondage 3		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle008.JPG	Vue en coupe du sondage 2.	Sondage 2		Avinain Julien
CVP855_Notice 2041-17 rue de la chapelle009.JPG	Vue en coupe du sondage 32	Sondage 2		Avinain Julien

